



Secrétariat Exécutif

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un Consultant Individuel Juriste pour la réalisation d'un diagnostic des instruments de lutte contre les entraves au commerce, en vue de la mise en place d'un dispositif pilote pour dénoncer les entraves au commerce


AMI N°009/SE/SEA/PRA/GRN-CC/PRAPS/SPM du 03 décembre 2018

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a obtenu de l'IDA, un don n°D0640-3A pour le financement du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des prestations des services de Consultant individuel relatives au présent appel à manifestation d'intérêt.

Les Services attendus du consultant individuel consisteront entre autres à la **réalisation d'un diagnostic des instruments de lutte contre les entraves au commerce, en vue de la mise en place d'un dispositif pilote pour dénoncer les entraves au commerce.**

L'objectif de la consultation est de réaliser un état des lieux des instruments mis en place par les acteurs intervenants dans la facilitation du commerce (Etats, communautés économiques régionales, ONGs, organisations professionnelles), en vue de définir les modalités opérationnelles à partir desquelles le PRAPS pourrait contribuer à les renforcer et améliorer la lutte contre les entraves au commerce dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme. Les informations détaillées relatives à la mission peuvent être trouvées dans les TDRs postés sur les sites (praps.cilss.int ; www.cilss.int).

Le CILSS invite à présent les Consultants individuels (à titre personnel) qualifiés, à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés devront fournir leur Curriculum Vitae (CV) comportant des informations démontrant qu'ils disposent de qualifications et expériences pertinentes pour fournir ces services.

Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et expériences les plus pertinentes pour l'exécution de la mission. Sur la base des termes de référence, le consultant retenu sera invité à soumettre des propositions technique et financière, puis à négocier le contrat.

Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la banque mondiale (« Directives de consultants ») qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

./...

Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultant individuel (sélection à titre personnel) telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus citées.

Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un consultant individuel juriste pour la réalisation d'un diagnostic des instruments de lutte contre les entraves au commerce, en vue de la mise en place d'un dispositif pilote pour dénoncer les entraves au commerce** » et être envoyées au plus tard le **samedi 15 décembre 2018, à 17 heures GMT**.


Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer par voie électronique leurs dossiers de candidature à :

Madame la Coordonnatrice Régionale de l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS
Secrétariat Exécutif du CILSS
E-mail : maty.ba-diao@cilss.int

Avec copie à :

- issa.tankari@cilss.int
- nathalie.soro@cilss.int

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Exécutif

Djimié Adoum, Ph.D.